



**Comment obtenir le label "naturellement Bassin" ? Vous trouverez ci-dessous les critères de sélection pour obtenir le label "naturellement Bassin".**

**CAS n°1 : votre bien bénéficie déjà d'un classement ministériel :**

Dans ce cas, tous les critères des grilles B, C et D et uniquement les critères A3, A9, A10, A 11 et A14 relatifs à l'habitabilité du logement (grille A) seront appréciés.

**CAS n°2 : votre bien ne bénéficie pas de classement ministériel.**

Dans ce cas, vous devez satisfaire à tous les critères des grilles A, B, C et D.

grille A CRITERES RELATIFS A L'HABITABILITE DU LOGEMENT			
		OUI	NON
<b>A l'extérieur</b>			
1	Bon entretien de la construction et des abords		
2	Absence d'une source de nuisances à proximité		
<b>A l'intérieur</b>			
3	Hauteur sous plafond > 2.20m		
4	Surface de la pièce principale > 9m <sup>2</sup>		
5	Surface des chambres > 7m <sup>2</sup>		
6	Eclairage naturel au centre des pièces principales ou des chambres suffisants		
7	Absence de traces d'humidité (infiltrations, condensation, remontées telluriques...)		
8	Les revêtements des murs, sols et plafonds sont en bon état		
9	Absence de danger manifeste concernant l'installation électrique		
10	Absence de risque manifeste d'intoxication par le monoxyde de carbone		
11	Absence de risque de chute		
12	Présence d'une installation de chauffage fixe		
13	Equipement sanitaire suffisant		
14	Absence de communication directe des toilettes avec la cuisine ou la pièce où se prennent les repas : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sauf pour les logements d'une ou deux pièces principales : les toilettes peuvent communiquer directement avec la pièce où se prennent les repas, à l'exclusion de la cuisine.</li> <li>• Si les toilettes sont équipées d'un dispositif de ventilation mécanique contrôlée cette disposition n'est pas appliquée.</li> </ul>		
15	L'isolation phonique entre les pièces principales d'habitation est correcte		
16	Bon état de propreté du logement		
17	Bon état de propreté de la literie		
18	Bon état de propreté du matériel de cuisine		
19	Bon niveau de confort (en électroménager et mobilier), apprécié en fonction de la capacité du logement		
20	Etat d'usure du matériel de cuisine acceptable		

Grille B CRITERES IDENTITAIRES PROPRES AU TERRITOIRE			
		OUI	NON
21	<p><b>CHARME DE L'HABITATION "Esprit Bassin", donner un cadre identitaire au bien : le charme sera apprécié en fonction de l'architecture du bien, des éléments de décoration faisant références au Bassin, la situation géographique du bien.</b></p> <p>Ce critère, faisant l'objet d'une appréciation purement subjective, est laissé à l'appréciation des agents du SIBA.</p>		
22	<p>Confection d'un pack accueil «bienvenue» (à minima : une bouteille de vins de Bordeaux et une bouteille d'eau des Abatilles ou un bon d'achat pour une douzaine d'huîtres chez l'ostréiculteur de votre choix), présenté sur table (doit être présent lors de la visite de labellisation) et d'un pack «premier besoin» (éponge, produits de nettoyage et de vaisselle bio dégradables, sac poubelle, papier toilettes)</p>		
23	<p>Confection d'un <b>classeur d'informations comprenant</b> : documents d'information touristique (<b>mis à jour</b>) édités par le SIBA et l'Office de Tourisme, annuaire des marées et liste de bonnes adresses de votre choix se référant aux produits "Bassin" (ostréiculteurs, pêcheurs, restaurateurs... comme vous le feriez pour l'accueil d'un ami !).</p> <p>Lors de la visite de labellisation , la personne chargée de l'accueil des hôtes sera soumise à un exercice de simulation sur la manière de présenter la documentation ci-dessus (cet exercice n'est qu'une sensibilisation aux valeurs du label).</p>		
24	<p>Un bien "Naturellement Bassin" doit permettre la restauration en plein air d'un nombre de convives correspondant à la capacité d'accueil du bien précisée contractuellement, dans un environnement agréable qui sera apprécié par les agents du SIBA.</p>		
25	<p>Dans l'équipement de la cuisine, prévoir des ustensiles spécifiques au territoire : couteau à huîtres, fourchettes à huîtres, verres à vin....</p>		

<b>Grille C ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE "NATURELLEMENT BASSIN"</b>			
		OUI	NON
26	Signature de la charte d'engagement "Naturellement Bassin" avec les obligations suivantes : - Mise à la location au-delà des 6 semaines d'été - Adhésion ou partenariat avec l'Office de Tourisme pour véhiculer le label «Naturellement Bassin» - Faire apparaître la marque dans les supports du propriétaire (contrat de location ...)		
27	être en mesure d'accueillir physiquement les hôtes (directement ou par le biais d'une personne mandatée à cet effet), de se mettre à disposition (si besoin) et être en capacité à organiser ou proposer une activité liée à la découverte du Bassin.		
<b>Grille D MESURES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>			
		OUI	NON
28	Réduction de la consommation d'énergie : à minima la pièce principale devra être éclairée avec des ampoules basse consommation (et non à économie d'énergie)		
29	Réduction de la consommation d'eau : à minima, la chasse d'eau des WC devra être à double effet		
30	Un affichage devra être créé pour informer sur les modalités de tri sélectif des ordures ménagères (documents COBAS (pour le Sud Bassin) ou COBAN (pour le Nord Bassin) ) et la fiche d'information SIBA "le Bassin d'Arcachon, beau, authentique et fragile !".		